

**COMPTE RENDU DE LA REUNION du 7 février 2017**  
**SUR LA MISE EN PLACE DU R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**  
**entre la commune de SEYNE et la commune de SELONNET.**

Membres présents : *Michel REY* (adjoint au maire de Seyne, en charge des affaires scolaires) ; *Marie-France DULAU* (adjointe au maire de Selonnet, en charge des affaires scolaires) ; *Benoît CAZÈRES* (maire de Selonnet) ; *Céline CARCHIDI* (conseillère municipale de Seyne, membre de la commission des affaires scolaires) ; *Francine CHARLIN* (déléguée départementale de l'éducation nationale, DDEN, pour l'école élémentaire de Seyne) ; *Lucie DUSSAP* (directrice de l'école de Selonnet) ; *Claire CHAUVIN* (professeur des écoles à l'école de Selonnet) ; *Vanina TROISGROS* (directrice de l'école élémentaire de Seyne) ; *Marlène ITURRIA* (directrice de l'école maternelle de Seyne) ; *Françoise HERMET* (professeur des écoles à l'école maternelle de Seyne) ; *Stéphanie ANDRAUD* (professeur des écoles à l'école élémentaire de Seyne) ; *Jean-Claude MATHIEU* (professeur des écoles remplaçant à l'école élémentaire de Seyne) ; *Sophie CASTELLI LAIRYS* (Maître RASED) ; *Emmeline CARLETTO* (représentante des parents d'élèves de l'école de Selonnet) ; *Caroline PONS* (représentante des parents d'élèves de l'école de Selonnet) ; *Aude POURROY* (représentante des parents d'élèves de l'école maternelle de Seyne) ; *Laurent PASCAL* (représentant des parents d'élèves de l'école maternelle de Seyne) ; *Aurélié POBEDINSKY* (représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire de Seyne) ; *Sandrine JULIEN* (représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire de Seyne).

Membres excusés : *Jocelyne ROCHE* (conseillère municipale de Seyne, membre de la commission des affaires scolaires) ; *Auriane PUCCINI* (professeur des écoles à l'école élémentaire de Seyne) ; *Jocelyne BRUZONE* (DDEN pour l'école de Selonnet et l'école maternelle de Seyne) ; *Carine ARCHAMBAULT* (représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire de Seyne) ; *Agnès LAISSUS* (représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire de Seyne) ; *Nathalie ESCLAPEZ* (représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire et maternelle de Seyne)

\*\*\*

Mme DULAU explique que la présente réunion fait suite à la celle du 25 janvier dernier qui s'est tenue en mairie, en présence de Monsieur HERMITTE (Maire de Seyne) ; de M. REY et de Mme CIRIE (Inspectrice de l'éducation nationale, IEN, de la circonscription de Sisteron). Cette réunion initiale avait été organisée à la demande des parents d'élèves (les élus de Seyne l'avait prévu dès novembre), afin de présenter et d'approuver le projet de R.P.I. qui s'intègre dans un contrat de ruralité de 3 ans.

Postulat : Au vu de la baisse des effectifs scolaires, l'Inspection Académique envisageait la suppression d'un poste d'enseignant à Seyne et donc la fermeture d'une classe à Seyne. Les élus des deux communes ont proposé le regroupement des deux écoles pour sauver le poste et éviter les fermetures

Proposition : Depuis novembre 2014, à la demande du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), au vu des faibles effectifs de nos écoles, une réflexion sur la restructuration du tissu scolaire de notre territoire a été menée entre les communes de Seyne, Selonnet et Montclar en lien avec Mme CIRIER, IEN.

En novembre 2016, les élus de Seyne et Selonnet ont proposé pour la rentrée 2017, le regroupement de l'école élémentaire de Seyne et de l'école de Selonnet, d'autant que le DASEN envisageait la fermeture d'un poste à l'école élémentaire de Seyne.

Les élus de Montclar, de leur côté, demandaient un délai supplémentaire pour continuer cette réflexion.

Ce regroupement dispersé, garantit de bonnes conditions pédagogiques (niveaux regroupés, effectifs limités) tout en maintenant tous les postes.

Il a été proposé et approuvé ce qui suit avec pour date d'effet la rentrée de septembre 2017 :

- aucun changement pour l'école maternelle de Seyne. La classe maternelle CP de Selonnet devient une classe maternelle. Les enfants de maternelle restent tous scolarisés dans leur commune.

- les élèves de CP des deux communes seront tous scolarisés à l'école de Selonnet.

- les élèves de CE et CM des deux communes seront tous scolarisés à l'école de Seyne.

Ce qui signifie que l'école de Selonnet aura une classe de maternelle et une classe de CP et l'école élémentaire de Seyne aura les quatre classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Vanina TROISGROS précise, d'une part, que grâce à cette organisation, elle conserve sa décharge de direction d'un jour par semaine et que, d'autre part, qu'elle a eu la confirmation par les syndicats que le R.P.I. était acté avec le maintien des postes pour 3 ans et la création d'un TRBD (poste pour assurer les décharges de direction sur le secteur).

Mme DULAU précise qu'il faut que les deux communes délibèrent pour valider la mise en place du R.P.I. C'est chose faite à Selonnet qui a délibéré le 2 février dernier. La commune de Seyne doit délibérer avant la fin du mois de février.

La DASEN doit proposer un modèle de convention pour préciser l'organisation du RPI.

Afin de répondre aux inquiétudes des parents, plusieurs points sont abordés afin de trouver la meilleure organisation possible dans l'intérêt des enfants.

#### **1) L'organisation des transports.**

Mme DULAU rappelle que les transports sont pour l'instant la compétence du Conseil Départemental. Des organisateurs secondaires que sont les communautés des communes et les communes, participent à l'organisation de terrain.

A compter du 01/09/2017, la région en prend la compétence mais la transfère aussitôt à la communauté d'agglomération (P2A). Cependant, Mme DULAU a pris contact avec les personnes en

charge des transports au Conseil Départemental et à l'Agglomération pour les avertir du changement à venir et préparer avec eux les modifications des circuits le plus tôt possible.

Mme DULAU et M.REY ont étudié et élaboré plusieurs scénarii et proposent que les horaires de transport ne changent pas, le matin et au maximum de 5 à 10 mn le soir, de façon à ne pas allonger la journée des élèves qui habitent le plus loin de l'école (notamment les élèves habitant à Auzet et au Col des Fillys (commune de Selonnet).

Il est envisagé que le bus qui part d'Auzet, termine son trajet devant l'école de Selonnet, après avoir fait un arrêt devant l'école maternelle de Seyne pour déposer les élèves de CE-CM et prendre en charge les élèves de CP. De même, le bus qui passe au Col des Fillys, terminerait son trajet devant l'école élémentaire de Seyne, après avoir fait un arrêt devant l'école de Selonnet afin d'y prendre en charge les élèves de CE et CM et y déposer les CP et les maternelles.

Le trajet retour se ferait sur le même modèle avec une prise en charge des élèves de CE et CM de Selonnet devant l'école élémentaire de Seyne à 16h30 afin d'arriver à Selonnet vers 16h40. Les élèves de CP de Seyne seraient pris en charge à 16h30 à Selonnet pour une arrivée devant l'école maternelle de Seyne vers 16h40 environ.

Cette organisation des transports permettrait de ne pas modifier les horaires des cours dans chacune des écoles (classe de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30) et sans temps d'attente trop long pour les enfants qui empruntent le transport scolaire.

Laurent PASCAL demande s'il sera possible que le bus qui part de l'école maternelle de Seyne puisse prendre les élèves du Serre Vinatier, de Chardavon et de la Pointe au passage en direction de Selonnet.

Mme DULAU le rassure en expliquant que c'est ce qu'elle avait envisagé aussi bien dans le sens Seyne > Selonnet que dans le sens Selonnet > Seyne (exemple : les élèves habitant à la Liberne pourront être pris en charge au passage du bus ; afin d'éviter des allers-retours inutiles aux parents).

Sandrine JULIEN attire l'attention sur la problématique des élèves qui ne sont actuellement pas pris en charge par les bus car habitant à moins de 3 km de l'école et qui du coup auront droit au transport. Où sera leur point de prise en charge ?

Mme DULAU répond qu'il faudra étudier au cas par cas pour trouver une solution cohérente mais le point de rassemblement de la maternelle semble s'imposer.

Laurent PASCAL tient à préciser que le point de dépôt et de prise en charge des élèves devant l'école maternelle est peu pratique et demande l'aménagement de places de stationnement pour les bus et les voitures sur une partie du petit jardinet situé devant l'école maternelle.

Mme ITURRIA rappelle qu'il faut prendre en compte qu'il est aussi le point de rassemblement en cas d'incendie mais rejoint Monsieur PASCAL, en proposant que soit créé une place de stationnement pour personne à mobilité réduite.

## **2) La restauration scolaire, pause méridienne et garderie.**

### Restauration scolaire

Les parents ont évoqué un écart de tarif des repas entre les deux communes. Le repas à Seyne est facturé 3.40€ alors qu'à Selonnet, il est facturé 3.50€

Mme DULAU explique que les repas servis à Seyne et à Selonnet sont les mêmes puisque c'est le GIP qui les élabore. Le surcoût entre les deux communes s'explique par le transport et le conditionnement des repas.

Après s'être renseigné auprès d'autres écoles ayant fait un R.P.I., Mme DULAU explique qu'il n'y a pas d'obligation d'harmoniser les tarifs.

Il est possible : 1 - que la facturation soit faite par la commune du lieu de résidence quel que soit le lieu de scolarisation de l'élève.

2 - Que la facturation soit faite par la commune du lieu de scolarisation de l'enfant.

3 - Qu'il y ait une harmonisation des tarifs entre les deux communes

Laurent PASCAL propose que dans le cas n°1, il y ait une sous régie dans les deux communes de manière à ce que les parents de Selonnet qui ont leurs enfants scolarisés à Seyne puissent acheter les tickets cantine de la commune de Seyne à la mairie de Selonnet et vice-versa. Le prix payé pour le repas serait celui de la commune où est scolarisé l'enfant.

### Garderie

Chaque commune dispose d'une garderie mais les parents pourront laisser leurs enfants à la garderie de leur choix en fonction de leurs obligations.

### Pause méridienne

Le temps de pause méridienne reste inchangé. Il sera peut-être demandé à l'école élémentaire de Seyne de faire rentrer les élèves 5 minutes en avance à 13h25 au lieu de 13h30 pour les faire sortir à 16h25 afin que les élèves de Selonnet soient à l'heure pour le bus.

### TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Chaque école conserve son mode d'organisation des TAP.

## **3) La sécurité et les locaux.**

M. CAZÈRES et Mme DULAU évoquent les inquiétudes des parents d'élèves de Selonnet quant aux locaux de l'école de Seyne (vétusté, problème de propreté des toilettes, sécurité). Mme DULAU propose que les représentants des parents d'élèves viennent visiter au plus tôt l'école afin de prendre connaissance des lieux.

M. REY rappelle que des travaux de sécurité ont été faits dans l'école de Seyne suite au plan Vigipirate-alerte intrusion. Les bâtiments sont fermés à clés pendant la classe et les alarmes

fonctionnent. Un programme des travaux a été établi avec le responsable des services techniques et tout sera fait pour la rentrée de septembre.

Un projet de réfection des toilettes est également en cours.

Vanina TROISGROS explique que les écoles anciennes ne correspondent pas aux normes actuelles (exemple : largeur d'ouverture des portes) et qu'il est difficile de modifier les murs et de suivre toutes les normes. Elle rassure les représentants des parents d'élèves de Selonnet sur le fait que la mairie a fait des efforts sur les travaux de mise en sécurité et les travaux généraux d'entretien depuis qu'il y a un responsable des services techniques. De plus, elle insiste sur le fait que les salles de classe sont très spacieuses et agréables.

M. REY rappelle que la commune de Seyne a le projet de construire une nouvelle école et que l'année 2017 sera consacrée à l'acquisition du terrain et qu'il s'ensuivra la programmation des travaux.

Mme CARLETTO revient sur les problèmes de stationnement devant l'école maternelle et évoque les problèmes aux abords de l'école élémentaire de Seyne. Elle demande que l'agent de sécurité (ASVP) soit à nouveau là et à toutes les entrées et sorties pour faire traverser les enfants comme les années précédentes.

La séance est levée à 19h40.